



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé tenue conformément à la loi à l'hôtel de ville, lieu ordinaire des délibérations, sis au 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé (Québec), le mercredi 22 juin 2016 à 19 h.

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pro-Maire : Janet Ryan

Conseillers : Michel Beauchamp  
Charles Colomb  
Peter Fletcher  
Brian Manning

AUSSI PRÉSENTS : Jacques DesOrmeaux, directeur général  
Michael-T. Nguyen, greffier

ÉTAIENT ABSENTES : Maria Tutino, mairesse  
Lynda Phelps, conseillère

**A. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La pro-maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du public présents.

À moins d'indication contraire, la pro-maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

**B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mercredi 22 juin 2016.

**2016-06-145** Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp, appuyé par le conseiller Charles Colomb et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de faire adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mercredi 22 juin 2016 à 19h.

**C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La pro-maire annonce le début de la période de questions.

Les 2 personnes présentes sont invitées à poser leurs questions aux membres du conseil. Les sujets suivants sont abordés :

*(Aucune question n'est posée par le public.)*

La période de questions se termine à 19h01.

**D. ADMINISTRATION**

1. Acceptation du nouvel Organigramme de l'administration de la Ville.

ATTENDU QUE le conseil municipal veut clarifier les rôles et responsabilités de chaque employé de faisant partie de l'administration de la Ville; et

ATTENDU QUE le Directeur général a recommandé un nouvel Organigramme;;

**2016-06-146** PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Charles Colomb et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp :

D'approuver le nouvel Organigramme, tel que présenté par le Directeur général, en tant qu'Organigramme officiel de la Ville; et

D'autoriser le Directeur général de remplir les postes vacants sur ledit Organigramme.

La proposition est mise au vote:

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb et Brian Manning.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

#### E. URBANISME ET TRANSPORT

1. Amendement à la résolution n° 2016-06-135 - Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 876-22 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin de réduire la largeur minimale requise pour les lots situés dans les zones RA, résultant d'une opération cadastrale où l'un des lots créés est utilisé à des fins publics.

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le *premier projet de règlement n° 876-22 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin de réduire la largeur minimale requise pour les lots situés dans les zones RA, résultant d'une opération cadastrale où l'un des lots créés est utilisé à des fins publics* par voie de la résolution n° 2016-06-135; et

ATTENDU QUE la résolution n° 2016-06-135 déclare que le premier projet de règlement n° 876-22 doit être soumis à une consultation publique le mardi 12 juillet 2016, alors que la réelle date est le mercredi 29 juin 2016;

**2016-06-147** PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp de faire amender la résolution n° 2016-06-135 afin de corriger la date de la consultation publique pour le premier projet de règlement n° 876-22 au mercredi 29 juin 2016.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb et Peter Fletcher.

Abstention : Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

2. Amendement à la résolution n° 2016-06-136 - Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 875-118 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'élargir la zone PA-3.

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le *premier projet de règlement n° 875-118 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'élargir la zone PA-3* par voie de la résolution n° 2016-06-136; et

ATTENDU QUE la résolution n° 2016-06-136 déclare que le premier projet de règlement n° 875-118 doit être soumis à une consultation publique le mardi 12 juillet 2016, alors que la réelle date est le mercredi 29 juin 2016;

**2016-06-148** PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp, appuyé par le conseiller Charles Colomb de faire amender la résolution n° 2016-06-136 afin de corriger la date de la consultation publique pour le premier projet de règlement n°875-118 au mercredi 29 juin 2016.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb et Peter Fletcher.

Abstention : Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2016-06-149** Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp, appuyé par le conseiller Charles Colomb et  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance à 19h20.

---

Pro-maire

---

Greffier